

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE



Commune de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE **Séance du Vendredi 29 juin 2018**

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Le vingt-neuf juin, deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt-deux juin, deux mille dix-huit, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : M. Mes, FRESNEAU Jean-Luc, POULLEAU Catherine, ROYER Aurélie, COUINEAU Jean-Claude, BOUCHER Aurélie, DOUTRE Enriquer, LUCAS Anne, ALBERT Sonia, ROUSSEAU Evelyne, CAMUS Chantal Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur BITAUDEAU Sébastien ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc
Monsieur FATTOUH Samy ayant donné pouvoir à Thierry ELOY
Monsieur FERNANDES Sylvain ayant donné pouvoir à CAMUS Chantal
Monsieur LOHIER Jean-Claude

Secrétaire de séance : Madame BOUCHER Aurélie a été nommée

Compte-rendu de la séance du 08 juin 2018 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 juin 2018 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.
Après que toutes les explications aient été données,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 29 juin 2018, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

- d'**accepter** le compte-rendu de la séance du 08 juin 2018 tel qu'il est transcrit,
- de **signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

DELIBERATION N° 03715018039

01- Enquête publique -Déclaration d'Intérêt Général-Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Roumer et de ses affluents :

EXPOSE:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagements du Breuil, de la Roumer et de ses affluents, regroupant les communes de Langeais, d'Avrillé les Ponceaux, Cinq Mars la Pile, Cléré les Pins, les Coteaux sur Loire et Mazières de Touraine, souhaite poursuivre son action déjà engagée depuis plusieurs années en vue de la restauration de la rivière et de ses affluents, dont il assure la gestion.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'intervention globale, cohérente et équilibrée à l'échelle du bassin versant, visant à restaurer, entretenir et préserver les fonctionnalités du Breuil, de la ROUMER et de ses affluents.

Ainsi conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, le syndicat a engagé une procédure, afin de solliciter auprès de Madame la Préfète une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) préalable, nécessaire à toute intervention en matière d'aménagement et de la gestion de la ressource en eau.

Le dossier a été instruit par la Direction Départementale d'Indre et Loire et a reçu un avis favorable pour être soumis à enquête publique.

Les publications dans la presse n'ayant pas été diffusées les 2 et 3 juin dernier, l'enquête a dû être repoussée conformément à l'article 123-11 du code de l'environnement qui stipule que les publications doivent avoir lieu quinze jours minimum avant le début de l'enquête.

La présidente du syndicat a fixé les modalités de l'enquête publique, du lundi 02 juillet 2018 à 09h00 au mardi 31 juillet 2018 à 17h00.

Les conseils municipaux des communes membres sont appelées à donner un avis sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de la ROUMER et de ses affluents et ce dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION

De donner un avis favorable, sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de la ROUMER et de ses affluents, présentée par le syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagements du Breuil, de la Roumer et de ses affluents

DELIBERATION N° 03715018040

02- Marchés Publics-Désignation de la société retenue pour la conception, la fourniture et la livraison des repas, du restaurant scolaire :

Finance - Convention pour la restauration scolaire avec la société RESTORIA:

EXPOSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le résultat proposé par une commission consultative qui s'est réunie, en mairie, le mercredi 20 juin 2018 à 14 heures, suite à l'ouverture des plis du marché de « Conception, préparation et livraison de repas pour l'école maternelle et primaire » (le précédent arrivant à terme le 31 août 2018).

Monsieur le Maire propose de signer la convention proposée par la société RESTORIA, fixant les modalités de fourniture des repas de la cantine pour l'année scolaire 2018/ 2019 avec en Variante n°1 : d'un Repas avec 1 composante bio / jour et en Variante n°2 : un Repas entièrement végétarien.

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2018. Il est reconductible deux fois, pour une durée d'un an, sauf dénonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date anniversaire du présent contrat. Il prendra fin au 31 août 2021. Le prestataire facturera mensuellement à la mairie, la totalité des repas livrés, sur la base du nombre et du prix des repas livré. Le descriptif de la prestation peut se résumer ainsi :

Jour de livraison	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de la période scolaire	
Lieu de livraison	Restaurant scolaire-15, place Gambetta-37130 Mazières de Touraine	
Plage horaire de livraison	Avant 10 heures	
Grammages	primaire	
Nombre de repas/ jour	130 repas par jour	
Début des livraisons	Lundi 04 septembre 2018	
Conditionnement	Barquettes multi portions- GN1/2	
Filière	Offre de base menu IMPULSION ou 1 Repas entièrement végétarien / trimestre	
	€uros HT	Euros TTC
Coût total	2.49	2.63

Monsieur le Maire précise que ces prix seront valables jusqu'au 31 août 2019. Les prix seront ensuite révisés chaque année au 1er septembre. Ils seront indexés sur l'indice des prix 1763856 « Alimentation plus restaurants-cantine » du BMS publié par l'INSEE.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION

De retenir l'offre de base menu IMPULSION

D'approuver le modèle de convention proposé en annexe,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la société RESTORIA et la commune de Mazières de Touraine

DELIBERATION N° 03715018041

03- Finances-Tarifs et Règlement intérieur pour la cantine du groupe scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'il convient dès à présent de s'organiser pour la rentrée scolaire 2018/2019. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le Règlement intérieur applicable dans la cantine du groupe scolaire qui peut être proposé comme suit :

La cantine scolaire est un service pour les élèves fréquentant l'école. Elle est placée sous la responsabilité de la commune. Les locaux et le personnel de surveillance sont mis à disposition par la Mairie. La direction de l'école et le conseil d'école sont associés au fonctionnement du service. De 12h00 heures à 13h35, les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Les agents communaux sont chargés du service et de la surveillance cantine.

- Le règlement annexé à la présente délibération sera adressé aux familles intéressées.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION

D'approuver le règlement intérieur applicable dans la cantine du groupe scolaire 2018/2019

De charger Monsieur le Maire de son application et de la diffusion auprès des personnes concernées.

DELIBERATION N° 03715018042

04- Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs :

Exposé :

Monsieur le Maire explique que suite à l'évolution de la population communale et aux modifications des contrats aidés, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

<i>GRADE</i>	<i>TPS DE TRAVAIL</i>	<i>POSTE POURVU</i>	<i>POSTE A POURVOIR</i>	<i>POSTE A SUPPRIMER</i>
Adjoint Administratif Territorial	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial	35/35	3		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Adjoint Technique Territorial	28/35	1		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	30/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	24/35	1		
Adjoint Technique Territorial	06/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1	1	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	3	1	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35		1 au 01/09/2018	

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

Décision :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif

05-Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Du menu du 14 juillet (prix de 17 € par personne) qui sera préparé par le Traiteur Vasseur de Lignières de Touraine avec présence des services techniques à 07 h30 pour le montage des stands.
- De l'organisation du 07 juillet 2018 avec le retrait aux lampions des enfants de Mazières de Touraine avant le tir du feu d'artifice.
- De la proposition du Conseil Départemental 37 pour la fourniture gratuite, d'arbres d'essence locale, à planter.
- De la nouvelle demande de monsieur Hoguet de Chaslet, auprès de la Préfète d'Indre et Loire, pour l'acquisition du chemin rural bordant sa propriété : Monsieur le maire explique que ce chemin dessert plusieurs riverains et ne peut être vendu.
- De la fin des travaux de la Brosserie
- Du marché public de travaux du restaurant de pays déclaré infructueux suite aux manques de propositions.
- En donnant la parole à madame Aurélie ROYER qui dresse un compte rendu du dernier conseil d'école : à noter que les enseignants souhaitent disposer d'un vidéoprojecteur dans chaque classe. Aux vues du nombre d'enfants scolarisés croissant une réflexion est demandée au conseil municipal pour la création d'une nouvelle classe : l'agrandissement de la salle informatique attenante à la mairie pourrait être envisagé
- En donnant la parole à madame Catherine POULLEAU qui fait part du bilan très positif de la fête de la musique édition 2018. Elle remercie les bénévoles, les élus et les bonnes volontés qui ont assuré le montage et la désinstallation de cette manifestation à renouveler.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 28 août 2018** à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2018 :

Délibération n° :03715018039 : Enquête publique -Déclaration d'Intérêt Général-Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Roumer et de ses affluents

Délibération n° :03715018040 : Marchés Publics-Désignation de la société retenue pour la conception, la fourniture et la livraison des repas, du restaurant scolaire

Délibération n° :03715018041 : Finances-Tarifs et Règlement intérieur pour la cantine du groupe scolaire pour l'année scolaire 2018/2019

Délibération n° :03715018042 : Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
BITAUDEAU	Sébastien	Adjoint	Etait absent excusé
POULLEAU	Catherine	Adjoint	
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	Etait absent
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	
FATTOUH	Samy	Conseiller	Etait absent excusé
LUCAS	Anne	Conseiller	
FINOCIETY	Sonia	Conseiller	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	Etait absent excusé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, *Thierry ELOY*